

La Suisse poursuit son chemin vers la normalité

Les restaurants et les centres thermaux pourront rouvrir dès le lundi 31 mai. La mesure la plus délicate est la réouverture complète des restaurants, prévient le gouvernement.



Les assouplissements devraient se poursuivre pour les restaurants.

Bild: Corinne Glanzmann

Les restaurants et les centres thermaux pourront rouvrir dès le lundi 31 mai. Les événements publics accueilleront jusqu'à 300 personnes. Et l'obligation de télétravail se transforme en recommandation. Le Conseil fédéral a décidé mercredi de nouveaux assouplissements.

Les assouplissements d'avril n'ont pas eu d'effet négatif sur l'évolution de l'épidémie, note le gouvernement. Les nouvelles infections et les hospitalisations diminuent, et les soins intensifs ne sont pas surchargés. La situation épidémiologique se détend et elle devrait poursuivre dans cette voie. Le Conseil fédéral estime par conséquent de nouveaux assouplissements possibles. Il a mis un paquet de mesures en consultation auprès des cantons, des commissions parlementaires compétentes et des partenaires sociaux. La décision définitive tombera le 26 mai.

La mesure la plus délicate est la réouverture complète des restaurants, prévient le gouvernement. Elle ne sera possible que si les chiffres continuent à baisser ou au moins se stabilisent. Un plan de protection devra être mis sur pied. Les clients devront être servis à table, n'ôter leur masque que pour manger et laisser leurs coordonnées. Les tables seront limitées à quatre convives. Et elles devront être espacées ou séparées par une paroi. L'obligation de porter le masque sera en revanche levée sur les terrasses.

Les clients devront disposer de 15 mètres carrés chacun. Ils seront exemptés de l'obligation de porter un masque, mais devront respecter les distances.

Les limites pour les événements publics seront elles relevées. Cent personnes pourront être accueillies en intérieur, et trois cents en extérieur. Les salles devront être limitées à la moitié de leur capacité. Ces limites valent aussi pour les compétitions sportives. Dans le domaine amateur, les matchs de football pourront avoir lieu en extérieur. Le public sera restreint à 50 personnes. De même que celui des spectacles et des répétitions.

Les réunions d'associations et les visites guidées seront elles restreintes à 30 personnes, en intérieur comme en extérieur. La limite vaut également pour le sport et la culture amateurs. A l'intérieur, elle reste à quinze. Les sports de contact, comme le judo, ne peuvent eux être effectués qu'à quatre au maximum. Pas de changement en revanche pour les réunions privées. Le seuil reste à dix personnes en intérieur et quinze en extérieur. Le risque de transmission est plus élevé dans ces situations, justifie le gouvernement. Les soirées dansantes restent interdites.

Le télétravail ne sera plus obligatoire pour les entreprises qui proposent des dépistages réguliers à leurs employés. Et la Confédération prendra en charge les coûts des tests groupés pour faciliter leur utilisation. Dans les hautes écoles, la limite de 50 étudiants par cours est levée. Un plan de dépistage doit toutefois être mis sur pied et les salles remplies à la moitié de leur capacité.

D'autres étapes sont prévues d'ici la fin de l'été. Elles concernent notamment les événements réunissant plus de 1000 personnes. Le Conseil fédéral rendra sa décision le 26 mai également. La consultation sur ce projet est encore en cours d'évaluation.

Des assouplissements concernant entre autres le sport, la culture et les manifestations seront annoncés le 11 juin. Le Conseil fédéral les enverra en consultation avant de se prononcer une semaine plus tard.

Le gouvernement ne s'arrêtera pas là et poursuivra son évaluation durant l'été. Il travaillera notamment sur la planification à moyen terme et se préparera aux mesures nécessaires pour l'hiver.

Lors de sa séance, le Conseil fédéral a en outre adapté plusieurs ordonnances en se basant notamment sur les nouvelles découvertes scientifiques. Les personnes qui ont été infectées et sont guéries ne seront plus considérées comme vulnérables pendant six mois au lieu de trois mois.

Les voyageurs arrivant en Suisse d'un pays ou d'un territoire où une variante préoccupante du virus circule pourront être testés et être soumis à une quarantaine. (ats/aca)

Prolongation des mesures RHT

La durée maximale de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) passe de 18 à 24 mois, a décidé mercredi le Conseil fédéral. Il répond ainsi aux demandes du Parlement et des milieux économiques. Compte tenu de la situation financière précaire de nombreuses entreprises, plusieurs associations et la commission économique du National ont plaidé pour une telle prolongation. Le parlement a, lors de la session de printemps, attribué au Conseil fédéral la compétence de faire ce changement si besoin. Celui-ci a complété l'ordonnance Covid-19 assurance-chômage en conséquence, indique-t-il dans un communiqué. La dernière fois que les indemnités RHT ont été augmentées à 24 mois, c'était en 2009. Le Conseil fédéral prévoit en outre de prolonger la durée de validité de la procédure sommaire de décompte de l'indemnité en cas de RHT de trois mois supplémentaires, soit jusqu'à la fin septembre 2021. (ats/aca)

Publiziert am Mittwoch, 12. Mai 2021